



**Affaires Juridiques
AB/JBC**

2026-n°044

ARRÊTÉ

PRIS LE 28 MAI 2026

OBJET : Délégation de fonctions et de signature à Monsieur Paul AUCHOIX, conseiller municipal délégué

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2122-18 à L2122-23,

VU la délibération n°2026-03-27/02 du Conseil municipal du 27 mars 2026, fixant à 9 le nombre d'adjoints au Maire,

VU le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 27 mars 2026,

VU la délibération n°2026-03-27/05 du Conseil municipal du 27 mars 2026 portant délégation de compétence du Conseil municipal au Maire,

VU la délibération n°2026-05-28/15 du Conseil municipal du 28 mai 2026, fixant à 6 le nombre de conseillers municipaux délégués,

CONSIDERANT que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions,

CONSIDERANT la nécessité, pour la bonne marche de l'administration communale de déléguer à Monsieur Paul AUCHOIX, conseiller municipal délégué, en matière d'Intelligence artificielle et de modernisation du service public.

ARRETE

Article 1 : Monsieur Paul AUCHOIX, conseiller municipal délégué, est chargé, sous ma surveillance et ma responsabilité des actions en matière d'Intelligence artificielle et de modernisation du service public.

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines, et notamment pour :

- Les convocations et comptes-rendus des réunions qu'il préside,
- Les courriers et interventions, notes, relances et transmissions nécessités par l'introduction et le suivi courant des affaires,
 - o En matière d'IA :
 - Veiller au développement d'une IA éthique
 - Elaboration d'une charte éthique de l'IA dans la collectivité territoriale pour fournir un cadre de confiance au développement des projets IA
 - o En matière de modernisation du service public :
 - Mise en œuvre des projets visant à améliorer l'accueil des usagers ;
 - Déploiement de démarches de simplification administrative ;
 - Contribution à l'amélioration continue de la qualité du service rendu au public ;
 - Développement de nouveaux outils et de nouvelles relations usagers ;
 - Pilotage et suivi des projets numériques communaux ;

Accusé de réception en préfecture
09521965589:20260528:CUR2026-AR-13
Date de réception préfecture : 28/05/2026

- Modernisation des outils de gestion interne et des interfaces numériques à destination du public ;
- Déploiement des outils de dématérialisation des procédures ;

Monsieur Paul AUCHOIX, conseiller municipal délégué assurera dans ces domaines la représentation du Maire et les relations avec les différents interlocuteurs de la commune, avec le concours des services municipaux intéressés pour, notamment :

- Définir, mettre en place et évaluer les politiques publiques de la ville dans chacun des domaines de sa délégation ;
- Contrôler l'exécution des délibérations du Conseil Municipal et des décisions du Maire prises dans chacun des domaines de sa délégation ;
- Représenter la ville auprès des partenaires institutionnels et organismes afférents aux différents secteurs de sa délégation ;
- Définir et suivre le programme des actions et manifestations mises en œuvre par les services municipaux en faveur de chacun des domaines de sa délégation
- Coordonner, fixer et suivre l'ensemble des moyens nécessaires à la réalisation de ces actions et manifestations
- Être l'interlocuteur des habitants pour toutes questions en lien avec chaque domaine de sa délégation ;
- Recevoir les usagers et répondre à leurs demandes et courriers ;
- Définir les orientations et arbitrages permettant d'établir les budgets des services relevant de sa délégation.

Article 2 : Il est également donné délégation à Monsieur Paul AUCHOIX, pour signer tous documents, courriers, actes, attestations et arrêtés liés aux fonctions énoncées ci-dessus.

Article 3 : Tout document présenté à sa signature et relevant des fonctions énoncées à l'article 1 du présent arrêté devra préalablement recueillir le visa de la Direction générale des Services de la Ville et être précédé de la mention suivante :

Paul AUCHOIX,

Conseiller municipal
Délégué à l'Intelligence artificielle et
à la modernisation du service public

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Paul AUCHOIX, ses délégations seront exercées par le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, par un Adjoint, dans l'ordre des nominations, et à défaut d'Adjoint, par un conseiller municipal désigné par le conseil, ou à défaut, pris dans l'ordre du tableau.

Article 5 : Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le registre des arrêtés et notifié à l'intéressé.

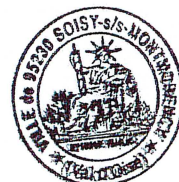
Article 6 : Le présent arrêté rentre en vigueur à compter du rendu exécutoire de la délibération fixant à 6 le nombre de conseillers municipaux délégués.

Article 7 : Le présent arrêté sera transmis :

- à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- à Madame la Comptable assignataire de Montmorency

Le Maire,

Nicolas NAUDET



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles, le : 28 MAI 2026

Mis en ligne et/ou notifié le : 28 MAI 2026

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du C

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

28 MAI 2026
Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20260528-JUR2026AR044-AI
Date de réception préfecture : 28/05/2026
Administratif de Cergy